

Certificat d'enseignement médical de niveau III

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport maritime et fluvial**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : **A1406**, **I1605**, **N3102**, **N3101**

Formacode : —

Date de création de la certification : **29/06/2011**

Mots clés : **Premiers secours**, **Prévention des risques**, **Consultation télé médicale**, **Assistance médicale**

Identification

Identifiant : **633**

Version du : **20/05/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Permettre :

- à tout marin de pouvoir effectuer les gestes de premiers secours ;
- à certains d'entre eux de pouvoir être désignés pour assurer l'une des responsabilités définies à l'article 3 et d'acquérir les connaissances nécessaires en matière de prévention.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Brevet de capitaine 3000

Descriptif général des compétences constituant la certification

Acquérir un niveau de compétences permettant d'effectuer l'examen d'un malade ou d'un blessé

Connaître les techniques particulières d'examen clinique et paraclinique

Connaître les aspects administratifs, réglementaires et médico-légaux.

Modalités générales

Elle comporte six unités de valeur :

L'UV-PSEM, telle que définie dans la formation de niveau II. Dans le cas où le stagiaire est déjà titulaire de cette UV, seul le recyclage de six heures prévu à l'annexe II est dispensé.

L'UV-HPR, hygiène et prévention des risques, d'une durée de trois heures, comportant les trois mêmes modules que les formations de niveau I et II, adaptés au type de navigation.

L'UV-SM, sémiologie médicale, d'une durée de huit heures, comprenant cinq modules (enseignement théorique avec démonstrations pratiques) :

Public visé par la certification

- Marins

SM 1 : savoir effectuer l'examen d'un malade :

- connaître les principes généraux de la conduite d'un examen clinique ;
- savoir rechercher, analyser et décrire les principaux symptômes par appareil ;
- savoir préparer la fiche d'observation médicale ;
- savoir reconnaître les éléments imposant une consultation médicale :
- consultation programmée, à terre ou télé-médicale ;
- consultation télé-médicale d'urgence (fonctions vitales altérées, douleur thoracique, paralysie...).

(Durée : deux heures environ.)

SM 2 : savoir effectuer l'examen d'un blessé :

- savoir décrire les circonstances de l'accident ;
- savoir effectuer l'examen complet et systématique des lésions par région anatomique ;
- savoir reconnaître les éléments imposant une consultation télé-médicale programmée ou d'urgence.

(Durée : une heure environ.)

SM 3 : savoir examiner un patient présentant des troubles du comportement et connaître les situations à l'origine d'un traumatisme psychologique.

(Durée : une heure environ.)

SM 4 : connaître les techniques particulières d'examen clinique et paraclinique :

- palpation abdominale, recherche d'adénopathies, examen de la gorge, des dents, des oreilles, recherche du signe de Lasègue ;
- test immunologique de détection du paludisme ;
- savoir pratiquer et télé-transmettre un électrocardiogramme ;
- connaître les notions élémentaires de gynécologie et d'obstétrique (une heure environ).

(Durée : trois heures environ.)

SM 5 : connaître les aspects administratifs, réglementaires et médico-légaux :

- déclaration de maladie ou accident, décès ;
- savoir utiliser les guides médicaux de bord dont le « guide des soins médicaux d'urgence à donner en cas d'accidents dus à des marchandises dangereuses » (GSMU).

(Durée : une heure environ.)

4. L'UV-PI, pathologies infectieuses, d'une durée de deux heures :

- connaître les principales maladies parasitaires et infectieuses et/ou sexuellement transmissibles (VIH, hépatite, accidents d'exposition au sang...);
- les légionelloses ;
- les vaccinations ;
- la réglementation internationale (RSI et rédaction de DMS).

5. L'UV-SI, stage de formation en soins infirmiers d'une durée de quarante heures réparties sur cinq jours.

L'objectif de ce stage, dans le cadre des [dispositions de l'article 45 de la loi n° 93-121 du 27 janvier 1993 susvisée](#), est de donner aux marins désignés comme responsables des soins médicaux les compétences leur permettant d'effectuer, dans leur situation d'isolement et sous le contrôle du médecin consultant, les gestes de soins normalement effectués par un infirmier, de manière à sauvegarder la vie des marins malades ou blessés, en attendant, le cas échéant, une évacuation vers une structure médicalisée ou l'intervention d'un médecin.

6. L'UV-AMMCT 3, aide médicale en mer - consultation télé-médicale de niveau 3, d'une durée de sept heures, comprenant deux modules, l'un théorique, l'autre pratique, et tenant compte du contexte de navigation au large (situations médicales urgentes et non urgentes).

Module 1. Organisation des soins à bord des navires - Aide médicale en mer :

- échanger et analyser les expériences vécues en terme de problème de santé à bord ;
- connaître les conditions de pratique des soins à bord et de recours à un médecin ;
- connaître l'organisation de l'aide médicale en mer et les procédures de soins et de consultation télé-médicale en fonction de la situation et du degré d'urgence ;
- connaître les règles de bonne gestion et d'utilisation de la dotation médicale du bord (dotation A) ;
- connaître les responsabilités respectives du capitaine et du médecin du CCMM.

(Durée : trois heures environ.)

Module 2. Travaux pratiques sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade (synthèse de l'enseignement médical) :

- savoir prendre en charge un blessé ; cas concrets ;
- savoir prendre en charge un malade ; cas concrets urgents et non urgents ;
- simulations globales avec consultation télé-médicale ;
- évaluation de la formation.

(Durée : quatre heures environ.)

La modalités de formation des sessions de recyclage comprennent un contrôle préalable rapide des connaissances, un rappel succinct de la théorie et mettent l'accent sur les aspects pratiques.

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

www.developpement-durable.gouv.fr/Titres-ou-attestations-requis-pour.html

Compétences évaluées

www.developpement-durable.gouv.fr/Titres-ou-attestations-requis-pour.html

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Enseignement médical de niveau III (EM III)

Centre(s) de passage/certification

- Lieu défini par le prestataire de formations

La validité est Temporaire

5 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat d'enseignement médical de niveau II

Plus d'informations

Statistiques

600 titres en 2014

Autres sources d'information